



## Aide financière pour les travailleuses.eurs du sexe au temps du COVID-19

De nombreuses travailleuses du sexe posent des questions sur les fonds d'urgence du gouvernement et communautaire pendant cette période difficile. En tant que travailleuses précaires et criminalisées, les travailleuses du sexe pourraient ne pas avoir accès à d'autres formes de travail et à une aide financière gouvernementale. En raison de la criminalisation du travail du sexe et des mesures d'urgence COVID-19, les travailleuses du sexe sont particulièrement touchées financièrement pendant cette période.

Voici certaines options financières que nous avons compilées pour les travailleuses du sexe - sources gouvernementales et communautaires. En raison de la diversité des travailleuses du sexe dans notre communauté, certaines de ces ressources seront utiles et d'autres le seront moins. **Si vous voulez de l'aide pour remplir votre demande ou discuter de vos options financières, nos équipes sont là pour vous. Veuillez nous contacter :**

- **Stella** (pour les travailleuses du sexe qui d'identifient comme femmes dans le contexte du travail du sexe): 514 285 8889 or [liaison@chezstella.org](mailto:liaison@chezstella.org)
- **ASTTeQ** (pour les personnes trans et non-binaire): 514 847 0067 ex. 207 - [info@astteq.org](mailto:info@astteq.org) ou au Comptoir de service au 1300 rue Sanguinet: Chaque lundi et vendredi de 11h à 15h

Cette information est à jour au 21 avril 2020. **À mesure que de plus amples informations seront disponibles sur le programme gouvernemental, elles seront disponibles sur ce site Web:** <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

Ce document fournit des informations sur les sujets suivants:

- Aide du gouvernement fédéral
- Aide du gouvernement provincial
- Points à considérer avant de faire une demande
- Autres prestations fédérales
- Factures, comptes à payer et soutien bancaire
- Garde d'enfants
- Prêts étudiants
- Loyer et Régie du logement
- Statut d'immigration précaire
- Aide communautaire

Pour toutes les aides gouvernementales, il est possible qu'il y ait des audits ou d'autres vérifications après la fin de la crise. Cela signifie que même si vous pouvez avoir accès à l'argent maintenant sans présenter de preuves, vous devrez peut-être tout rembourser si le gouvernement détermine plus tard que vous avez fourni de fausses informations et que vous n'étiez pas réellement éligible.

## Aide gouvernementale FÉDÉRALE et PROVINCIALE

Le gouvernement provincial a commencé à fournir une aide financière avant le gouvernement fédéral. Le programme d'aide temporaire aux travailleurs (PATT) avait pour but de fournir une aide financière d'urgence aux Québécois en attendant que le gouvernement fédéral développe et distribue leur programme d'aide financière.

- La demande d'aide financière FÉDÉRALE (Prestation canadienne d'intervention d'urgence (PCU) est devenue disponible le 6 avril 2020.
- Le **programme d'aide financière PROVINCIALE S'EST TERMINÉ** le 10 avril 2020. Depuis lors, il n'est plus possible de présenter une demande pour le programme provincial.
- **Si vous souhaitez demander une aide gouvernementale, vous ne pouvez désormais postuler qu'au programme fédéral (PCU). Le montant fédéral sera rétroactif au 15 mars.** Si vous avez reçu l'aide provinciale avant cette date, vous ne recevrez pas rétroactivement l'aide fédérale pour cette période (elle sera déduite). **Vous ne pouvez pas recevoir les deux pour la même période.**
- *Pour info: le gouvernement fédéral est responsable de l'aide actuelle car il est régulièrement responsable de l'assurance-emploi - et cette aide est spécifique aux impacts sur l'emploi.*

## VOUS N'ÊTES PAS ADMISSIBLE SI VOUS RECEVEZ L'AIDE SOCIALE

**IMPORTANT: Si vous recevez de l'aide sociale (prestations gouvernementales d'aide sociale et de solidarité sociale), vous n'êtes PAS admissible à l'aide fédérale ou provinciale.**

- L'un des critères pour être admissible à l'aide fédérale est d'admettre que vous avez gagné au moins 5000 \$ au cours des 12 derniers mois. C'est plus de revenus que vous êtes légalement autorisé à gagner lorsque vous êtes sur l'aide sociale. Donc, si vous admettez avoir gagné autant d'argent, cela peut entraîner une dette envers l'aide sociale et ils peuvent vous demander de leur rembourser ce montant.

## AIDE FINANCIÈRE FÉDÉRALE: La Prestation canadienne d'urgence (PCU)

Plus d'infos ici: <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>

### COMMENT S'INSCRIRE:

- L'APPLICATION est devenue disponible le 6 avril 2020. Le 15 avril, le gouvernement a élargi les conditions d'admissibilité, ce qui signifie qu'il a rendu le programme un peu moins restrictif et que plus de personnes peuvent désormais postuler. Ces changements récents sont inclus dans ce document.
- Vous pouvez demander la PCU par l'intermédiaire de Service Canada ou de l'Agence du revenu du Canada (ARC) - pas les deux.
- Le premier chèque ou dépôt direct devrait arriver environ **10 jours** après avoir soumis votre demande, mais la plupart des gens ont reçu un dépôt direct dans les 3 jours ouvrables.
- Cette prestation fournirait **2 000 \$ par mois pendant une période pouvant aller jusqu'à quatre mois** aux travailleurs.euses qui perdent leur revenu à la suite de la pandémie de COVID-19. **Vous devez réappliquer toutes les 4 semaines.**
- Les gens peuvent demander la PCU même s'ils n'ont pas déposé leurs impôts et sont en retard de plusieurs années. Si c'est votre cas, il se peut qu'on vous demande d'appeler un autre numéro de téléphone et d'attendre de parler à quelqu'un pour pouvoir confirmer votre adresse avant d'être en mesure d'appliquer à la PCU.
- **Ce sera un revenu IMPOSABLE en 2020:** cela signifie que vous devrez le déclarer dans votre déclaration de revenus 2020 et vous devrez payer des impôts sur ce montant. **Le gouvernement dépose l'intégralité de 2000 \$, même s'il est imposable, ce qui signifie que vous devrez probablement rembourser un certain montant lorsque vous ferez vos impôts sur le revenu pour 2020.** Nous ne pouvons pas vous dire combien vous devrez rembourser car cela dépend de plusieurs facteurs, y compris le montant total de votre revenu 2020. Vous devrez le déclarer et payer des impôts sur vos déclarations de revenus fédérales et provinciales pour 2020.
- **Les formulaires sont disponibles sur le site Web du gouvernement par l'entremise des portails de l'ARC ou de Service Canada:** si vous ne disposez pas déjà d'informations de connexion (nom d'utilisateur et mot de passe ou possibilité de vous connecter via vos renseignements bancaires en ligne), vous pouvez essayer de vous inscrire en ligne. Cela peut ou non fonctionner en fonction de plusieurs facteurs. Si le système ne vous permet pas de vous inscrire, vous pouvez faire une demande par téléphone.

- **Pour postuler par téléphone**, il vous suffit d'appeler au 1-800-959-2019 ou au 1-800-959-2041. Le système automatisé vous demandera de saisir votre numéro d'assurance sociale, puis votre année de naissance. Il vous demandera ensuite de confirmer la période de 4 semaines pour laquelle vous postulez et de confirmer que vous remplissez les critères d'éligibilité. Si le système n'a pas d'adresse valide pour vous dans le dossier ou a besoin de plus d'informations, vous pourriez être invité à appeler le 1-800-959-8281 pour valider vos informations. Vous devrez peut-être attendre longtemps avant de parler à quelqu'un. Une fois que les informations manquantes seront confirmées, vous pourrez alors demander la PCU via le service téléphonique automatisé. Les paiements sont pour une période de 4 semaines. Vous devez présenter une nouvelle demande toutes les 4 semaines et pouvez recevoir un total de 16 semaines de prestations. Les paiements cesseront d'ici le 3 octobre 2020 OU si vous recommencez à recevoir un revenu provenant d'autres sources.
- **Les dates de chaque période de 4 semaines sont fixées par le gouvernement, du 15 mars au 11 avril. Il y a un total de 7 périodes de ce type entre mars et octobre, mais vous ne pouvez en bénéficier que pour 4 d'entre elles.**
- Les paiements peuvent être rétroactifs - pour couvrir la période depuis le 15 mars 2020.
- Si vous avez reçu des prestations provinciales, ce montant est déduit (vous ne pouvez pas recevoir à la fois des prestations fédérales et provinciales pour la même période).
- **La prestation couvre chaque personne individuellement (aucune limite au nombre de personnes pouvant la demander par adresse). Elle est basée sur votre situation financière individuelle** (par exemple, vous pouvez toujours vivre avec un partenaire ou un parent qui n'a pas perdu son revenu).

## QUI EST ADMISSIBLE ?

Pour être **ADMISSIBLE**, vous devez indiquer que **TOUS les critères suivants s'appliquent à vous.**

1. Vous avez involontairement cessé de travailler **en raison de** la crise du Covid-19.
- Cela signifie que vous avez perdu votre revenu pour des raisons liées à la crise du Covid-19:
    - vous avez perdu votre emploi / clientèle / source de revenu ou vous avez été mise à pied / vous n'avez plus d'heures de travail; ou
    - vous êtes malade, mise en quarantaine ou vous prenez soin de quelqu'un qui est malade avec COVID-19; ou
    - vous devez rester à la maison sans salaire pour vous occuper d'enfants malades ou à la maison en raison de fermetures d'écoles et de garderies.

- **Vous ne pouvez postuler que si vous avez gagné MOINS de 1 000 \$ de revenu pendant une période d'au moins 14 jours consécutifs au cours des 4 semaines précédant votre première demande.**
  - Cela signifie que si vous travaillez des heures réduites, avez moins de contrats ou de clients, etc., mais que vous déclarez toujours plus de 1 000 \$ au cours des 4 semaines précédant votre demande, vous n'êtes PAS admissible.
  - Pour chaque future demande (si vous réappliquez toutes les 4 semaines), vous devez avoir fait moins de 1000 \$ ou vous attendez à faire moins de 1000 \$ au cours de la période de 4 semaines pour laquelle vous postulez. **Vous êtes donc autorisé à gagner jusqu'à 1000 \$ par mois en recevant la PCU.**
  - Portez une attention particulière aux informations que vous recevrez pendant le processus de demande.
  
- **Cela s'applique à TOUTES les travailleuses qui ne reçoivent plus de revenu.**
  - Cela comprend les **travailleuses autonomes, contractuelles, employées.**
  - Cela comprend les travailleuses qui sont admissibles à l'assurance-emploi mais qui ont épuisé leurs prestations d'assurance-emploi.
  - Si vous êtes une employée, vous avez peut-être été mise à pied ou vous pouvez toujours être employée, mais vous ne recevez pas de revenu en raison de perturbations de votre situation de travail en raison de COVID-19.
  - Il est probable que les travailleuses migrantes qui peuvent légalement travailler au Canada seront admissibles, mais nous attendons toujours des informations claires sur la question de savoir si les travailleuses sans statut et les personnes qui n'ont pas de permis de travail seront admissibles ou pourront postuler en toute sécurité.
  - De nombreux étudiants qui reçoivent des prêts et bourses d'études et qui ne travaillent normalement que l'été ou qui n'ont pas gagné 5000 \$ de revenu d'emploi l'été dernier ne sont actuellement pas admissibles à la PCU. Le gouvernement fédéral a déclaré qu'il y réfléchissait afin que plus de détails puissent être fournis au cours des prochaines semaines.
  
- 2. Vous avez déclaré 5000 \$ ou plus dans votre déclaration d'impôts de revenu 2019 OU vous avez fait 5000 \$ ou plus au cours des 12 derniers mois.**
  - Cela pourrait signifier que vous avez gagné 5000 \$ depuis janvier 2020. Donc, si vous avez déjà rempli vos impôts 2019 et n'avez pas déclaré avoir fait au moins 5000 \$ en 2019, vous n'êtes pas nécessairement inadmissible.
  - Si votre revenu provient de sources que vous ne déclareriez pas normalement, mais que vous souhaitez demander cette prestation, pensez à ce que vous déclarerez pour les premiers mois de 2020 et si vous devez faire quoi que ce soit pour documenter ce revenu afin que vous puissiez être prête quand il est temps de déposer vos rapports d'impôts dans un an.

**3. Vous avez 15 ans ou plus et vous vivez au Canada.**

## \*CHOSSES À CONSIDÉRER AVANT DE FAIRE UNE DEMANDE

- Toute personne qui ne peut pas travailler en ce moment a le droit de postuler.
- Considérer les impacts possibles si vous donnez des informations aux gouvernements sur votre situation d'emploi/travail et financière, **particulièrement si vos revenus proviennent d'activités criminalisées comme le travail du sexe.**
- Réfléchissez si vous voulez utiliser le terme «travailleuse du sexe» ou si vous pouvez utiliser une catégorie d'emploi plus neutre, comme l'industrie du divertissement, les services esthétiques ou les soins personnels, de la même manière que les travailleuses du sexe peuvent nommer leur travail sur leurs formulaires de déclaration de revenus.
- On ne sait pas encore quelles preuves sont demandées dès la demande, mais le gouvernement pourrait en demander plus dans le futur (par exemple, un futur audit qui pourrait éventuellement conduire le gouvernement à récupérer l'argent). Réfléchissez si c'est un risque que vous êtes prêtes à prendre.
- Considérer les conséquences possibles de fournir de fausses informations au gouvernement.
- Est-ce que l'investissement en temps et le partage d'informations avec le gouvernement en valent la peine si les chances de recevoir l'aide sont faibles?

**Vous pouvez avoir des préoccupations ou des difficultés à accéder aux demandes d'aide gouvernementale en ligne et à y naviguer. Contactez Stella ou ASTTeQ si vous souhaitez obtenir de l'aide avec la demande ou pour discuter de si vous souhaitez aller de l'avant.**

## PRESTATIONS FÉDÉRALES SUPPLÉMENTAIRES

- Si vous avez des enfants et recevez l'Allocation canadienne pour enfants (c'est l'argent qui est déposé le 20 de chaque mois): vous recevrez 300 \$ de plus par enfant, en plus de ce que vous recevez déjà, avec votre paiement régulier en mai 2020. Il s'agit d'un montant supplémentaire unique. Elle sera versée automatiquement à toutes les personnes qui bénéficient déjà de cet avantage.
- **Crédit de TPS** : Si vous avez FAIT VOS DÉCLARATIONS D'IMPÔTS FÉDÉRALES 2018 et que vous êtes à faible revenu, vous devriez **déjà recevoir un crédit de TPS tous les 3 mois. Un montant supplémentaire a été payé automatiquement au début de mai** - les adultes célibataires devraient avoir reçu environ 400 \$ et les couples environ 600 \$. Les personnes qui ont des enfants peuvent avoir reçu un montant légèrement plus élevé.
- Paiements **pour prêts étudiants fédéraux**: Les paiements sont différés pour les 6 prochains mois (aucun paiement, aucun intérêt). C'est automatique, vous n'avez pas besoin de faire une demande. Les retraits de votre compte cesseront simplement. Si vous souhaitez continuer à payer vos prêts étudiants, vous devez contacter votre banque pour organiser cela.

## PROLONGATION de la DATE LIMITE pour produire les DÉCLARATIONS D'IMPÔTS 2019

\*\* Notez que la date limite pour produire vos déclarations personnelles d'impôt sur le revenu pour **2019 est maintenant le 1er juin 2020** (plutôt que le 30 avril) et, si vous devez des impôts pour 2019, le paiement doit être effectué avant le 1er septembre 2020. Ceci s'applique autant aux déclarations fédérales que provinciales.

## ACCÈS AUX ENFANTS / GARDERIE ET COÛTS PROVINCIAUX

- Toutes les garderies éducatives (CPE) ainsi que les garderies familiales subventionnées, non subventionnées et reconnues qui composent le réseau de garderies sont **UNIQUEMENT** ouvertes pour fournir des services d'urgence aux enfants de parents qui doivent offrir des services essentiels. Il en va de même pour les garderies en milieu scolaire.
- Pendant cette période, les parents n'ont PAS à continuer de payer leurs frais de garde d'enfants. Le gouvernement paiera la contribution des parents ainsi que les subventions directement à la garderie pour cette période.
- Les parents dont les enfants fréquentent habituellement une garderie non subventionnée ne seront pas facturés pour les services de garde pendant cette période.
- Les parents qui sont considérés comme des travailleurs essentiels et qui ont accès aux garderies pendant cette période n'auront pas non plus à payer pour ces services.
- Pour en savoir plus: <https://www.mfa.gouv.qc.ca/en/services-de-garde/coronavirus-fermeture-sdg/Pages/index.aspx>

## PRÊTS ÉTUDIANTS PROVINCIAUX

Les paiements sont différés pour les 6 prochains mois (aucun paiement, aucun intérêt), depuis le 1<sup>er</sup> avril 2020. C'est automatique, vous n'avez pas besoin d'en faire la demande. Les retraits de votre compte cesseront simplement. Si vous souhaitez continuer à payer vos prêts étudiants, vous devez contacter votre banque pour organiser cela. Cela s'applique également aux prêts étudiants qui sont en recouvrement et remboursés directement au gouvernement.

## AUTRES CHOSES À CONSIDÉRER

La perte de votre revenu peut être assez accablante. Il est important de voir comment vous pouvez accéder à de l'argent, mais aussi comment réduire vos dépenses. Vous voudrez peut-être faire une liste complète de toutes vos dépenses et parcourir chacune d'elles pour voir ce qui peut être reporté, éliminé ou réduit temporairement.

### «SOUTIEN» BANCAIRE - Vous pouvez contacter votre banque sur les points suivants:

- **Report de paiement hypothécaire:** La plupart des prêteurs proposent des moyens de reporter les paiements hypothécaires pour les personnes qui éprouvent des difficultés financières en raison de COVID-19. Ces mesures peuvent vous aider à garder votre maison si vous ne pouvez pas payer votre hypothèque. Cependant, même si les paiements peuvent être suspendus, cela n'empêchera pas les intérêts de s'accumuler et vous coûtera plus tard. Les options qui pourraient être offertes comprennent le report de paiement, le ré-amortissement du prêt, la capitalisation des arriérés d'intérêts et autres dépenses éligibles, et des modalités de paiement spéciales.
- **Autres situations bancaires:** Les banques au Canada ont affirmé leur engagement à travailler avec les clients pour fournir des solutions flexibles, au cas par cas, pour gérer les difficultés causées par les récents développements. Chaque banque met en place ses propres programmes, alors commencez par consulter le site web de votre banque pour voir ce qui est disponible. Il peut y avoir un moyen d'avoir accès à ces programmes en ligne ou vous devrez peut-être les contacter pour prendre un arrangement. Il peut être possible de reporter les paiements par carte de crédit ou de prêt, d'obtenir plus de crédit ou de supprimer certains frais, par exemple.
- **Factures payées automatiquement via votre compte bancaire:** si vous avez certaines factures prélevées automatiquement sur votre compte, comme des factures d'électricité ou de cellulaire, et que vous souhaitez suspendre ces paiements, vous pouvez vérifier s'il est possible de le faire via votre banque ou si vous devez annuler les paiements automatiques avec chaque entreprise. N'oubliez pas vos services d'abonnement qui

peuvent sortir automatiquement de votre compte, tels que Netflix, Dropbox, Amazon Prime, etc.

## HYDRO-QUÉBEC

- Hydro ne coupera le courant à personne pour non-paiement pendant la durée de cette crise.
- À compter du lundi 23 mars, Hydro cessera d'appliquer les frais d'administration pour les factures impayées jusqu'à nouvel ordre.
- Cela ne signifie pas que vous n'avez plus à payer votre facture. Si vous faites cela, vous devrez beaucoup d'argent une fois ces mesures terminées et votre service pourrait alors être interrompu.
- Si vous ne pouvez pas payer votre facture et ne prévoyez pas de rattraper votre retard avant la fin de la crise du COVID-19, vous devez contacter Hydro-Québec pour prendre une entente pour différer vos paiements et les étaler sur une plus longue période.

## COMPAGNIES DE TÉLÉPHONE, INTERNET ET TÉLÉVISION

- Chaque entreprise a mis en place différentes mesures, alors consultez les sites web respectifs pour voir ce que ces compagnies proposent.
- La plupart des entreprises internet à domicile ont supprimé les limites de la quantité de données internet que vous pouvez utiliser.
- La plupart des fournisseurs de télévision ont débloqué certaines chaînes, en particulier pour le contenu destiné aux enfants.
- Jusqu'à présent, la plupart des entreprises n'ont annoncé aucune mesure pour suspendre le paiement des factures, pour arrêter les déconnexions sur la base des factures impayées ou pour arrêter les intérêts. À moins que vous ne receviez directement des informations de leur part vous informant de nouvelles mesures, vous DEVEZ contacter votre fournisseur de services pour négocier un arrangement si vous ne pouvez pas payer votre facture.
- Pour les téléphones portables prépayés, nous ne connaissons aucune mesure qui pourrait maintenir le service si vous ne pouvez pas vous permettre d'ajouter plus d'argent sur votre compte, mais vous pouvez essayer d'appeler pour voir s'ils peuvent vous aider.

## ASSURANCE

- Vous pouvez avoir différents types d'assurance (automobile, habitation, vie, etc.) qui ont différents niveaux de priorité pour vous et qui peuvent être obligatoires ou non.
- Si vous ne pouvez pas payer votre facture, consultez le site web de la compagnie et contactez-les pour rechercher des options pour maintenir votre couverture, car, dans certains cas, les factures impayées peuvent annuler votre couverture.

## LOYER + RÉGIE DE LOGEMENT

### LOYER :

- Les gens doivent toujours payer leur loyer.
- **Si vous ne pouvez pas payer votre loyer, vous pouvez essayer de négocier un retard avec votre propriétaire.**
- **Si votre propriétaire refuse de vous accorder une prolongation, il ne peut pas simplement vous expulser.** Ils peuvent déposer une demande d'expulsion auprès de la Régie du logement, mais cela prendra un certain temps à traiter car la plupart des audiences d'expulsion sont suspendues pour le moment. Cependant, une fois que les audiences reprendront, vous n'aurez probablement que très peu de temps pour vous mettre à jour sur votre retard de loyer avant d'être expulsée.
- Certains groupes travaillent dur pour convaincre le gouvernement de prendre des mesures pour supprimer les loyers, mais jusqu'à présent aucune mesure n'a été annoncée. Ne comptez pas sur ces mesures.
- Si vous choisissez de faire la grève des loyers, réfléchissez bien à ce que vous voulez en dire à votre propriétaire.

### DÉCISIONS ET JUGEMENTS de la Régie du logement et ÉVICTION :

- Toute expulsion déjà ordonnée par la Régie est suspendue pour l'instant, SAUF si un nouveau locataire avait déjà signé un bail avant le 17 mars 2020 et la suspension empêcherait le nouveau locataire d'emménager.

### AUDIENCES DE LA RÉGIE DU LOGEMENT:

- SEULES les audiences sur des questions qui présentent un risque pour la santé ou la sécurité d'une personne et celles impliquant une ordonnance d'accès au logement sont maintenues.
- Sinon, à moins que la Régie n'ordonne exceptionnellement une audience, toutes les autres audiences sont suspendues tant que l'état d'urgence sanitaire est déclaré.

## OBTENIR SON CHÈQUE D'AIDE SOCIALE

- Les personnes qui n'obtiennent pas de dépôts directs peuvent avoir des difficultés avec les étapes nécessaires pour obtenir le chèque de l'aide sociale en raison de fermetures et d'un accès difficile à diverses ressources communautaires et gouvernementales. Veuillez nous contacter si vous avez besoin d'aide pour ce processus.
- C'est possible pour toutes personnes qui n'est pas admissible à la PCU, le chômage ou tout autre prestation, qui n'a pas été en mesure de trouver un emploi (ou qui peut documenter son incapacité de travailler) et qui a utilisé toutes ses autres ressources financières pour demander l'aide sociale. Les travailleuses du sexe sont souvent refusées si l'agent pense qu'elles peuvent encore travailler dans l'industrie du sexe ou pour d'autres raisons discriminatoires. **Vous pouvez nous contacter si vous avez besoin d'aide pour une demande d'aide sociale.** Sachez que les bénéficiaires de l'aide sociale peuvent

être invités à présenter des relevés bancaires et d'autres preuves. Si vous avez un partenaire qui habite avec vous, vous ne serez pas admissible à l'aide sociale s'il a un revenu.

## STATUT D'IMMIGRATION PRÉCAIRE

Pour plus d'informations sur le statut d'immigration et les soins de santé, consulter: <https://www.medecinsdumonde.ca/actualites/covid-19-acces-aux-soins-et-statut-dimmigration/>

Quel que soit votre statut d'immigration, vous devriez pouvoir obtenir un diagnostic de COVID-19 sans frais. Aussi, techniquement, être positif pour COVID-19:

- ne constitue PAS un motif pour retirer votre statut
- ne constitue PAS un motif de refus d'une demande de résidence permanente
- ne constitue PAS un motif de renvoi du pays. Si vous avez respecté les conditions de votre permis de séjour, il n'y a aucune raison pour que l'agence des services frontaliers procède à une expulsion du Canada et les informations ne devraient PAS leur être transmises par les autorités de santé publique.
- n'a AUCUN impact sur vos chances d'être reconnu comme réfugiée au Canada. Ces informations ne devraient pas être partagées avec la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada (CISR) et vous ne serez PAS tenu de les mentionner non plus.
- TOUTEFOIS, continuez à réfléchir à ce que vous devez faire pour vous protéger d'éventuels futurs problèmes avec les autorités d'immigration.

**Ordonnances de renvoi:** Au 17 mars 2020, les expulsions ont été temporairement suspendues dans la plupart des cas. De plus, le Canada a fermé ses frontières aux nouveaux demandeurs d'asile et expulse les gens vers leur point d'entrée. Cependant, les mesures d'immigration peuvent changer rapidement à mesure que la situation au Canada et ailleurs évolue.

**Audiences d'immigration:** À compter du 17 mars 2020, toutes les audiences et médiations en personne, à l'exception des révisions des motifs de détention, seront reportées jusqu'à nouvel ordre. <https://irb-cisr.gc.ca/fr/nouvelles/2020/Pages/covid19-avis-information.aspx>

## AIDE COMMUNAUTAIRE

### COLLECTE DE FONDS COMMUNAUTAIRE MONTRÉLAISE POUR LES TRAVAILLEUSES DU SEXE

Ces collectes de fonds ne sont pas organisées par Stella, mais peuvent être utiles pour certaines membres de notre communauté. Chaque fonds alloue de l'argent selon ses propres procédures et Stella ne peut rien faire pour que votre demande soit priorisée.

#### **ASTTeQ : Action Santé Travesti(e)s et Transsexuel(le)s du Québec (ASTT(e)Q)**

Comptoirs de service hebdomadaire ASTTeQ à 1300 Rue Sanguinet

Chaque LUNDI de 11h – 15h et chaque VENDREDI de 11h – 15h

Nous offrons pendant nos comptoirs un fonds d'urgence pour les personnes trans qui font le travail du sexe, une banque alimentaire, cartes cadeaux pharmacie et du matériel de réduction des méfaits.

Tout changement sera publié sur:

<https://www.facebook.com/actionsantetrans/>

#### **Taking What we Need**

**Fonds pour les femmes trans à faible revenu**

Formulaire de demande: <https://goo.gl/forms/Enk0y3rzcP>

Plus d'info: <https://www.facebook.com/takingwhatweneed/>

Email: [takingwhatweneed@gmail.com](mailto:takingwhatweneed@gmail.com)

#### **Le PIAMP**

**Fonds pour les jeunes de moins de 25 ans qui vendent ou échangent des services sexuels**

Le Piamp offre une petite aide financière. Si tu as moins de 25 ans; échange des services sexuels contre toute forme de rémunération et l'ard crise sanitaire actuelle te met dans une situation financière défilé? Pour faire une demande, écris un courriel à

l'adresse [piamp@piamp.net](mailto:piamp@piamp.net) en indiquant ton nom (un prénom peut suffire) et un numéro de téléphone sur lequel tu es joignable. Nos intervenant.e.s te recontacteront dans les meilleurs délais pour évaluer avec toi tes besoins et tes options.

#### **Stella, l'amie de Maimie**

**Fonds pour les travailleuses du sexe qui d'identifient comme femmes dans le contexte du travail du sexe:** Stella a reçu une petite somme d'argent pour aider les travailleuses du sexe dans le contexte de COVID - principalement pour pouvoir faire son épicerie et acheter d'autres produits de première nécessité, afin de subvenir à nos besoins et de survivre aux différents

contextes de pauvretés que nous connaissons. Nous mettons cela à la disposition des travailleuses du sexe qui ont perdu leur revenu à la suite des mesures prises sur le COVID et qui n'ont actuellement pas accès à une autre forme de revenu stable et consistante. Il s'agit d'un fonds limité et non-renouvelable, le montant attribué sera le même pour chaque personne. Ce n'est pas quelque chose que nous nous attendons à pouvoir refaire, mais nous continuerons à chercher plus de fonds. Il n'y a aucune garantie qu'il restera des fonds lorsque vous nous contacterez. Veuillez nous contacter à : [liaison@chezstella.org](mailto:liaison@chezstella.org) ou 514-285-8889 le lundi, mercredi, jeudi ou vendredi pour parler avec l'un de nos agentes d'intervention.

### **The Indigenous Sex Work & Art Collective**

**Fonds d'urgence pour les travailleuses.eurs du sexe autochtones.**

Les travailleuses.eurs du sexe autochtones s'organisent en cette période de crise. Le fonds est destiné à soutenir les gens là où ils se trouvent actuellement. Pour plus d'informations et pour faire un don : [indigsexworkartcollective@gmail.com](mailto:indigsexworkartcollective@gmail.com)

### **October Fund:**

[https://www.facebook.com/theoctoberfund/?\\_xts\\_\\_\[0\]=68.ARDECIHacmk5JvyG9c8Y4ohR6Y\\_jJA3w45\\_OWyWvm0QSwA0hoCHMti0JAoFjBngylupwqqqsBra-v6LNaKILkuOVV1tZ4NOhSDi\\_5s6zXQlYnMeYLyWjsFB1EVbhXynuneTCNK3g8y8BJFY2QT1xyuALJev-N-pWyQWeLL1ZbeO3fnwhphtWCefRK-22JucuLpkdL02LP8iRA1yalsToeRbLcKpj84s0ctr0mz8R76CaLSCGCnKxq0HQBeW6T8dHL8wi h3eihUk\\_603ujW5WIZFhTGniqYe-vR4d3StDqR-Whd\\_RROiB15k5FXLi5AiUvMJrid3V2n6NMtaTHicLb0Xx64Q&\\_tn\\_\\_=HH-R](https://www.facebook.com/theoctoberfund/?_xts__[0]=68.ARDECIHacmk5JvyG9c8Y4ohR6Y_jJA3w45_OWyWvm0QSwA0hoCHMti0JAoFjBngylupwqqqsBra-v6LNaKILkuOVV1tZ4NOhSDi_5s6zXQlYnMeYLyWjsFB1EVbhXynuneTCNK3g8y8BJFY2QT1xyuALJev-N-pWyQWeLL1ZbeO3fnwhphtWCefRK-22JucuLpkdL02LP8iRA1yalsToeRbLcKpj84s0ctr0mz8R76CaLSCGCnKxq0HQBeW6T8dHL8wi h3eihUk_603ujW5WIZFhTGniqYe-vR4d3StDqR-Whd_RROiB15k5FXLi5AiUvMJrid3V2n6NMtaTHicLb0Xx64Q&_tn__=HH-R)

### **Liste internationale des fonds destinés aux travailleuses du sexe:**

<https://www.redumbrellafund.org/solidarity-message-form-red-umbrella-fund-secretariat/>

## AUTRES COLLECTE DE FONDS COMMUNAUTAIRE

Collectes de fonds communautaires pour les membres de la communauté sans statut  
(Solidarité sans frontières)

[https://www.gofundme.com/f/levee-de-fonds-pour-nos-voisins-sans-statut?fbclid=IwAR0370ghXhUvq48HxNDy\\_fS5JkpoRRnAdWXMzt1kddnj6Hy122cdlRI5uoU](https://www.gofundme.com/f/levee-de-fonds-pour-nos-voisins-sans-statut?fbclid=IwAR0370ghXhUvq48HxNDy_fS5JkpoRRnAdWXMzt1kddnj6Hy122cdlRI5uoU)

Pour obtenir de l'argent: vos membres (ou vous-même) peuvent envoyer un courriel à [solidaritesansfrontieres@gmail.com](mailto:solidaritesansfrontieres@gmail.com), envoyer un message à <https://www.facebook.com/CiteSansFrontieres> ou laisser un message vocal au 514 809 0773. Simplement en demandant de l'aide financière. En anglais, français ou espagnol. Quelqu'un.e leur répondra dans les 2-3 jours et nous pouvons généralement faire approuver et livrer l'argent dans les 2 jours suivants cela.

Fonds de survie d'urgence pour les artistes, interprètes et travailleur-s-es LGBTQ2S + /  
Emergency Survival Fund for LGBTQ2S + artists, performers & tip-based workers

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScc5X3d2JWZu4aeTu\\_Tc6A\\_FFdJ2PoxvcKvw8lpKrxUEQEzjQ/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScc5X3d2JWZu4aeTu_Tc6A_FFdJ2PoxvcKvw8lpKrxUEQEzjQ/viewform)

## Ressources pour les artistes / Resources for artists

<https://docs.google.com/document/d/1j5G-290oBGludXRJEV4pS-sdefCX9MWUkww2WT7K99Y/edit?usp=drivesdk>  
[https://covid19freelanceartistresource.wordpress.com/?fbclid=IwAR2NxMuL6BaC-Qv1p\\_RjRJEzwwQ4RjzozYJec-6j2qd4N1G2tKH78LtpyWk](https://covid19freelanceartistresource.wordpress.com/?fbclid=IwAR2NxMuL6BaC-Qv1p_RjRJEzwwQ4RjzozYJec-6j2qd4N1G2tKH78LtpyWk)

## AUTRES SOUTIENS ET INITIATIVES COMMUNAUTAIRES

Montreal COVID 19 Mutual AID Resource List:

[https://docs.google.com/document/d/1PgbUR1gT1PKIDPJFuWXhgieFLY7TAxxl4r\\_9dsaB05w/edit?fbclid=IwAR0-qtIAerI9ol6PEpmoi1Kw-K\\_ygb125uJrs5JxS7hzDWkxzdd1T3LvCWU](https://docs.google.com/document/d/1PgbUR1gT1PKIDPJFuWXhgieFLY7TAxxl4r_9dsaB05w/edit?fbclid=IwAR0-qtIAerI9ol6PEpmoi1Kw-K_ygb125uJrs5JxS7hzDWkxzdd1T3LvCWU)